

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit - Tube Repair Patch Kit, Tube Patch Kit w/ Levers Tire Tackle Kit 22 pc., Tire Plug Kit w/ Pistol Grip Handle, Tire Plug Kit w/ T-Handle, Tube Patch Kit w/ Glue, Tire Repair Plugs 30 pk., Tire Repair Plugs w/ Glue 5 pk., Tire Tackle Kit 54 pc., Tire Plug Kit w/ Pencil Gauge, Rubber Cement, Carded Tube, Rubber Cement, Brush top can, AM Rubber Cement (Colle à Caoutchouc)**
 Identificateur SGH du produit **Voir ci-dessus**
 Nom Chimique Mélange
 Nom commercial **Voir ci-dessus**
 N° CAS Mélange
 N° EINECS Mélange
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Utilisation(s) identifiée Adhésif – vendu séparément ou comme un partie d'un kit
 Utilisations déconseillées Il est conseillé aux utilisateurs de se renseigner davantage.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche signalétique**
 Identification (Les États-Unis) **Accessories Marketing, Inc.**
 de la société (Le Canada) **ITW Permatex Canada**
 Adresse (Les États-Unis) **125 Venture Drive, Suite 210, San Luis Obispo, CA 93401 USA**
 (Le Canada) **35 Brownridge Rd., Unit 1, Halton Hills ON L7G 0C6 Canada**
 Téléphone (Les États-Unis) **(805) 489-0490**
 (Le Canada) **(905) 693-8900 (Tel), (905) 864-8602 (Fax)**
 Email (personne compétente) <mailto:brett@slime.com>
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence – ChemTel Inc. Tél. d'urgence (800) 255-3924 (Appel gratuit), (813) 248-0585**

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- 2.1.1 Classifications SGH - Dangereux selon les normes ONU de SGH et les réglementations dans Japon. – Liquide Inflammable 2, Irritant cutanée 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique 3, Danger par aspiration 1, Danger Aigu et Chronique pour l'environnement 1**
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
- Pictogramme(s) de danger     Mention(s) d'avertissement **DANGER**
- Mention(s) de danger H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.
 H351: Susceptible de provoquer le cancer
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Mention(s) de mise en garde P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
 P281: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
 P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P304 + P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
 P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- 2.3 Autres dangers** **Classification aux États-Unis:** Dangereux selon la norme l'OSHA de communication de dangers. Liquide Inflammable, Danger par aspiration, Irritant.
SMID: Santé – 2, Inflammabilité – 3 Réactivité – 0
Classification SIMDUT (Canada): Dangereux selon la SIMDUT.
 Classification B2; Liquide Inflammable.
 Classification D2A: Matériaux ayant d'autres effets toxique (Cancérogène)
 Classification D2B: Matériaux ayant d'autres effets toxiques (Irritant)
- 2.4 Autres informations** **Aucun.**



SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Classification SGH

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	Pictogramme(s) de danger et Mention(s) de danger
Distillat de pétrole (a)	50-75	64742-89-8	265-192-2	 3.5/1B, 3.6/1/B, 3.10/1; H304,
Heptane	20-30	142-82-5	205-563-8	 2.6/2, 3.8/3, 3.10/1, 4.1.1; H225, H304, H315, H320, H336, H400, H410
1-Heptene	5-15	592-76-7	209-67-8	 2.6/2, 3.8/3, 3.10/1, 4.1.1; H225, H304, H315, H320, H336,
Octane	<5	111-65-9	203-892-1	 2.6/2, 3.8/3, 3.10/1, 4.1.1; H225, H304, H315, H320, H336, H400, H410

3.3 Informations Supplémentaire - Pour le texte complet des phrases de H, consulter le chapitre 16. Les Ingrédients non dangereux ne sont pas énumérés et constituent le reste de ce produit. (a) – Contenu du benzène est inférieure à 0,1%.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Retirer le sujet de la zone exposée. Maintenir le patient au repos et lui appliquer un masque à oxygène s'il a des difficultés à respirer. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Laver la zone affectée avec du savon et l'eau chaude. En cas d'irritation, appeler un médecin. Peut être absorbé à travers la peau provoquant des effets nocifs systémiques.
Contact avec les yeux	Retirer les lentilles de contact. Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin. Ne pas provoquer les vomissements.

4.2 Principaux

symptômes et effets, aigus et différés

Aigu: L'aspiration de liquides peut provoquer un oedème pulmonaire. Peut être absorbé à travers la peau provoquant des effets nocifs systémiques. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Effet irritant sur la peau et les yeux. Affecte le foie, le reins, et/ou les système nerveux si inhalée, si ingérée, ou si absorbée dans la peau en quantités grande.

Effets retardés et chroniques: Contact cutané, prolongé ou chronique, peut provoquer une dermatite. Le produit contient les composants suspecté du provoquer le cancer.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Liquide inflammable. Fumée âcre. Insensible aux chocs mécanique.

Sensibilité modérée aux décharges statiques.

Point d'éclair = - 9 °C / 16 °F. Limites d'explosivité: 1,3% Inférieure. Auto-inflammabilité: Non Établi

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction à Proscrire

Les jets d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les contenants peuvent éclater à l'exposition à des températures élevées, en libérant des contenus qui peuvent être glissants.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Éliminer les sources d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. S'assurer du port d'une protection individuelle convenable (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Les dangers pour l'environnement ne peuvent pas être exclus par un traitement ou une élimination de résidus inappropriés.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Mélanger le produit déversé avec du sable, puis ramasser à la pelle dans un récipient couvert. Pour les petits déversements sur des surfaces dures, laisser la substance à durcir, puis ramasser et le jeter. Traiter tous l'absorbant utilisé comme inflammable.
6.4 Référence à d'autres sections	Voir les sections 7, 8, 13.
6.5 Autres informations	Aucun

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Tenir à l'écart de tout feu, source d'étincelles ou surface chauffée - interdiction de fumer. Éviter un contact avec la peau. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Maintenir à l'écart des agents oxydants. Porter un vêtement de protection approprié.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Ventiler suffisamment pour faire partir les vapeurs, les fumées, les poussières, etc. Ne pas utiliser ou stocker à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. À conserver hors de portée des enfants. Ne pas stocker ni transporter avec des matières comburantes, par exemple.
Température de Stockage	Ambiante.
Temps limite de Stockage	Non disponible
Matières incompatibles	Peut réagir violemment s'il est en contact avec les acides, les agents réducteurs alcalins et les métaux lourds.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Consulter le fournisseur.

SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque:
Distillats de pétrole.	64742-89-8	NE	NE	NE	NE	None
		NE	NE	NE	NE	None
Heptane	142-82-5	400	NE	500	NE	ACGIH (2), BC
		500	2 000	NE	NE	OSHA (1)
1-Heptene	25339-56-4	400	1 635 (ON) /1 640	500	2 045 (ON) /2 050	ON, QC, AB
		NE	NE	NE	NE	None
Octane	111-65-9	NE	NE	NE	NE	None
		300	NE	NE	NE	ACGIH (2), BC
		500	2 350	NE	NE	OSHA (1)
		300	1 400	375	1 750	ON, QC

(1) - LEP (limites d'exposition permises) (Administration de la sécurité et de l'hygiène industrielles, OSHA)

(2) - Valeurs limites américaines. (ACGIH = Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.)

(3) - NE = Non Établi

8.1.2 Valeur limite biologique

Type de valeur limite (pays d'origine)	SUBSTANCE.	N° CAS	Valeur limite biologique	Remarque:
DIVS (ÉU)	Heptane	142-82-5	750 ppm	NIOSH dans l'États-Unis
DIVS (ÉU)	Octane	111-65-9	1000 ppm	NIOSH dans l'États-Unis

DIVS – Dangereux Immédiatement pour la vie ou la santé.

NIOSH – Institut National pour sécurité ou santé au travail dans les États-Unis.

ppm – parts par million



8.1.3 PNECs et DNELs - Aucune PNEC ou DNEL ne sont disponibles pour ce produit. Comme tous les produits chimiques, les utilisateurs sont avertis d'éviter les expositions inutiles.

8.2.2 Équipement personnel de protection

	Équipement respiratoire	Généralement pas nécessaire.
	Protection des Yeux	Porter des lunettes de sécurité comme le procédure propre.
	Gants	Porter des gants imperméables en cas de contact cutané est possible.
	Protection de corps	Généralement pas nécessaire.
	Contrôles d'engineering.	Assurer une ventilation adéquate.
	Autre	Nettoyer tout équipement contaminé.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide visqueux	Couleur	Claire ou jaunâtre
Odeur	Odeur de solvant.	Limite Olfactive (ppm)	Pas de données
Point/Intervalle de fusion (°C) / Point de Congélation (°C)	Pas de données	Point/intervalle d'ébullition [°C]:	90-100 °C (194-212 °F)
Point d'éclair (°C)	-9 °C (16 °F)	Limites d'explosivité	1,3 % (Inférieure)
Auto-inflammabilité (°C)	Pas de données	Température de décomposition (°C)	Pas de données
Propriétés explosives	Non disponible	Propriétés comburantes	Aucun.
Inflammabilité (solide, gaz)	Inflammable	pH	Pas de données
Taux d'évaporation	3,1 (l'eau = 1)	Pression de Vapeur (mm Hg)	Pas de données
Densité de Vapeur (Air=1)	3,5	Masse volumique (g/ml)	0,7 à 15,5°C (60°F)
Solubilité (Eau)	Insoluble dans l'eau	Solubilité (Autre)	Soluble dans pétroles
Coefficient de Partage (n-Octanol/eau)	Préfère le n-octanol	Viscosité (mPa.s)	Pas de données

9.2 Autres informations Composé Organique Volatils: >50% par poids.

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité	Peut réagir en contact avec les matériaux incompatibles.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales. Éviter les températures extrêmes.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Peut réagir violemment s'il est en contact avec les acides, les agents réducteurs alcalins et les métaux lourds.
10.4 Conditions à éviter	Éviter les températures extrêmes
10.5 Matières incompatibles	Peut réagir violemment s'il est en contact avec les acides, les agents réducteurs alcalins et les métaux lourds.
10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux	Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone. La décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques, irritantes et inflammables.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SUBSTANCE	N° CAS	DL ₅₀ (Orale, Rat)	CL ₅₀ (Inhalation, Rat)	DL ₅₀ (Cutané Rat)
Distillat de pétrole	64742-89-8	> 5 000 mg/kg	8 300 ppm / 4 Heures	NE
Heptane	142-82-5	NE	103 g/m ³ / 4 Heures	NE
1-Heptene	25339-56-4	NE	NE	NE
Octane	111-65-9	NE	118 g/m ³ / 4 Heures	NE

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë et l'effets d'exposition

Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion. Risque D'aspiration.
Inhalation	Peut provoquer somnolence et des vertiges. Peut être nocif par inhalation
La Peau	Irritant pour la peau.
Les Yeux	Peut irriter les yeux.

Irritation	Provoque une irritation des yeux et de la peau.
Corrosivité	Peu probable.
Toxicité par administration répétée	En général, similaire à l'expositions unique. Peut provoquer une dermatite.
Cancérogénicité	Légère. Contenu du benzène est inférieure à 0,1%.
Mutagénicité	Peu probable.
Toxicité pour la reproduction	Pas de données.

11.2 D'Autres informations Aucun

SECTION 12: INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
12.2 Persistance et dégradabilité	Persistante partiellement.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Ce produit peut s'accumuler en cas de déversements multiples.
12.4 Mobilité dans le sol	La mobilité variable en fonction de composant individuelle.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas de données.
12.6 Autres effets nocifs	Les dangers pour l'environnement ne peuvent pas être exclus par un traitement ou une élimination de résidus inappropriés.

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou d'incinération; L'incinération peut être utilisée pour récupérer la valeur énergétique.
13.2 Autres informations	Aucun

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transports terrestres (ADR/RID) (c)(d)		Transports terrestres (dans les ÉU) (b)(c)(d)	
numéro ONU,	1133	numéro ONU,	1133
Dénomination de La Matière	Adhésifs, Inflammable	Dénomination de La Matière	Adhésifs, Inflammable
Classe(s) de danger pour le transport	3	Classe(s) de danger pour le transport	3
D'Emballage	II	D'Emballage	II
Étiquette(s) de danger	Liquide Inflammable	Étiquette(s) de danger	Liquide Inflammable
Dangers pour l'environnement	Aucun	Dangers pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun
Transport maritime (IMDG) (c)(d)		Transports aérien (OACI/IATA) (c)(d)	
numéro ONU,	1133	numéro ONU,	1133
Dénomination de La Matière	Adhésifs, Inflammable	Dénomination de La Matière	Adhésifs, Inflammable
Classe(s) de danger pour le transport	3	Classe(s) de danger pour le transport	3
D'Emballage	II	D'Emballage	II
Polluant Marin	Non	Dangers pour l'environnement	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun

(b) – Dans les États-Unis, classification ORM-D peut être utilisé jusqu'en 2014. Consulter les fournisseurs de transport.

(c) - Consulter les fournisseurs de transport.

(d) - Vérifier les réglementations pertinentes pour les dispositions particulières

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1.2 Règlements nationaux

États-Unis

TSCA (Loi sur la Pollution par les Substances Toxiques) Tous les produits chimiques listés

SARA 311/312 - Catégories de Dangers. Santé aiguë, Santé chronique, Inflammable

SARA 302 - Substances Extrêmement Dangereuses. Listé - Aucun



AM Rubber Cement (Colle à Caoutchouc)

SARA 313 - Produits Chimiques Toxiques	Listé - Aucun
CERCLA (Loi relative au Contrôle des Substances Toxiques)	Listé - Aucun
CAA (Loi Relative à la Pollution de L'air de 1990)	Listé - Aucun
CWA (Loi relative à la Pollution de L'eau)	Listé - Aucun
Droit de L'état à Connaître Les Listes	Listé si requis.
Proposition 65 (Californie)	Listé - Aucun

Canada

Classification de SIMDUT	B2 – Liquide inflammable. D2A, D2B – Matériaux ayant d'autres effets toxique.
Listes Intérieure et Extérieure des Substances (LIS/LES)	Tous composants listé sur la LIS.
Liste de Divulgaration des Ingrédients	Listé si requis.

Japon

Loi incendie en Japon	Liquide Inflammable
-----------------------	---------------------

15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Dangereux – Liquide inflammable, l'irritant oculaire et cutanée.
-------------	-------------------------------------------	------------------------------------------------------------------

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.

LÉGENDE

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / American Conference of Government Industrial Hygienists

CAS - Service des résumés chimiques / Chemical Abstracts Service

EINECS- Inventaire Européen des substances chimiques commerciales existantes / European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

HMIS/SMID - Système d'identification de matériaux dangereux / Hazardous Materials Identification System

IARC - Le Centre international de Recherche sur le Cancer / International Agency for Research on Cancer

NA - Not Available / Non disponible

ND - Not Determined / Non déterminé

NE - Not Established / Non Établi

NR - Not Reported / Non rapporté

NIOSH - Institut National pour sécurité ou santé au travail / National Institute for Occupational Safety and Health

NTP - Programme National de Toxicologie / National Toxicology Program

OSHA - Administration de la sécurité et la santé au travail / Occupational Safety and Health Administration

RTECS - Registre des Effets Toxiques de Substances Chimiques (les ÉU) / Registry of toxic Effects of Chemical Substances

WHMIS/SIMDUT - Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail / Workplace Hazardous Material Information System

Références: RTECS, Service des résumés chimiques (CAS), EINECS/ESIS, *Casarett & Doull's Toxicology*, *Goldfrank's Toxicological Emergencies*, Informations du fabricant.



Mention(s) de danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H320: Provoque une irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.

H340: Peut induire des anomalies génétiques (applicable seulement si contenu du benzène à supérieure 0,1%)

H350: Peut provoquer le cancer. (applicable seulement si contenu du benzène à supérieure 0,1%)

H351: Susceptible de provoquer le cancer. (applicable seulement si contenu du benzène à supérieure 0,1%)

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils en matière de formation : Aucun

Autres informations: Remplace tous éditions d'avant.

À notre connaissance, les informations présentées dans cette fiche sont exactes. Cependant, le fabricant et ses filiales n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information aux présentes. Les données et les calculs sont basés sur l'information donnée par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Les utilisateurs sont conseillés de confirmer avant utilisation que l'information est courante, applicable et adaptée aux circonstances de l'utilisation. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité des dommages à l'acquéreur ou aux tierces personnes provoqués par le matériel si les procédures de sûreté raisonnables comme stipulées dans la fiche technique ne sont pas mises en place. En outre, le fournisseur n'assume aucune responsabilité des dommages provoqués par utilisation anormale de ce matériel même si des procédures de sûreté raisonnables sont suivies. Toutes les questions concernant ce produit devraient être dirigées vers le fabricant du produit comme décrit dans la section 1.